

# MAIRIE SAINT LOUBÈS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX  
COMMUNE DE SAINT-LOUBÈS

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 033-213304330-20231219-D2023\_118-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023  
Délibération D2023-118**

<b>Date de la convocation</b>	06/12/2023	<b>En exercice</b>	29
<b>Date d'affichage</b>	06/12/2023	<b>Présents</b>	20

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize décembre le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole, sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle	
BAGOLLE Céline	PLATRIEZ Alice
BERTÉ Nicolas	QUILICO Chantal
DURAND Pierre	REY Gérard
GIACOMINI Pierre	RONCO Isabelle
GRASSHOFF Claudia	ROUX Sébastien
HERPIN Thierry	SÉVAL Pierre
KOLEBKA Yann	SPAGNOL François
KOUTCHOUK Harrag	VALLÉE Sandra
LEFRANÇOIS Patrick	VOLF François
MARAVAL David	
<b>Absent(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
CHALARD Cédric	-
DIALLO Marie	MARAVAL David
FERNANDES Martine	-
GUICHARD Sandrine	PLATRIEZ Alice
JONIAUX Christophe	SEVAL Pierre
MARROC Jean-Marc	-
PASQUET Isabelle	RONCO Isabelle
RAGOT Sophie	FAVRE Emmanuelle
ROCHAUD Anne-Laure	-
<b>Secrétaire de séance</b>	KOLEBKA Yann
<b>Auxiliaires</b>	DUCASSE Maxime, Directeur Général des services FURLAN Florent, Directeur général adjoint

<b>2023-118</b>	<b>Délibération portant approbation du « pacte pour l'implication citoyenne »</b>
-----------------	---

Madame Céline BAGOLLE expose la volonté de la municipalité de valoriser l'implication des citoyens dans la vie de la commune. Par délibération du 11 février 2022, le conseil municipal a déjà contribué à légitimer l'implication citoyenne par la création de 6 comités de quartier et l'approbation d'une charte.

Le travail conduit par les comités de quartier porte ses fruits et des actions concrètes commencent à émerger. Mais les initiatives citoyennes ne sont pas cantonnées aux comités de quartier, certaines d'entre elle émanent d'autres espaces ou temps de participation de la population : réunions publiques, comités consultatifs, groupes d'action de bénévoles...

Afin d'aller plus loin dans la valorisation de l'implication de la population et dans l'objectif de donner vie aux idées et projets soumis à la municipalité par les citoyens, ou soumis aux citoyens par la municipalité ou encore ayant fait l'objet d'une processus de co-construction, il est nécessaire de délibérer sur les conditions de cette participation. Pour cela, la commission municipale « implication citoyenne » propose au vote du conseil municipal un « Pacte pour l'implication citoyenne ».

Ce pacte pose le cadre de l'implication citoyenne à Saint-Loubès :

- ses objectifs ;
- la définition des différents niveaux d'implication ;
- les espaces de participation ;
- ses outils, particulièrement la convention B.A « *Bénévole en Action* » en annexe.

Ce pacte sera accessible sur le site internet pour tout habitant qui souhaite s'informer des modalités de l'implication citoyenne à Saint-Loubès. Il sera amené à évoluer au fil du temps en s'enrichissant des projets donnant lieu à la participation des citoyens, aux propositions formulées et aux besoins identifiés. Pour les citoyens ayant contribué bénévolement au Pacte par la convention B.A, un certificat sera délivré par la ville pour valoriser leur implication.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis favorable de la commission municipale Implication citoyenne du 1<sup>er</sup> décembre 2023,

**Considérant** la proposition de « Pacte pour l'implication citoyenne » accompagnée de son annexe « *Bénévole en Action* »,

**Après avoir entendu** l'exposé de Madame Céline BAGOLLE,

**Après en avoir délibéré,**

<b>POUR</b>	<b>19</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>6 (Pierre DURAND, Pierre GIACOMINI, Chantal QUILICO, Gérard REY, François SPAGNOL, Sandra VALLEE)</b>

**APPROUVE le « Pacte pour l'Implication Citoyenne » et sa convention « Bénévole en Action »**

**AUTORISE Madame la Maire à procéder à la signature de la convention et au certificat**

Fait à Saint-Loubès, le 19 décembre 2023

Le Secrétaire de séance  
Yann KOLEBKA

La Maire,  
Emmanuelle FAVRE

Publié le :

Affiché le :

*Voies et délais de recours : cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*